

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.E.2)

ANNEXE EXPLICATIVE POUR LA FORMULATION DES VŒUX LIÉS

Les personnels peuvent émettre des vœux liés avec la personne de leur choix.

Pour être valide, **cette procédure doit être suivie par les deux intéressé(e)s.**

Les vœux sont liés au choix des intéressé(e)s sur tout ou partie des vœux en fonction des rangs indiqués.

Attention :

- le non-respect de la procédure empêche l'obtention des vœux liés **mais n'annule pas les vœux qui pourront alors être obtenus à titre individuel, sauf pour les vœux nécessitant une certification non acquise par l'un des candidats ;**
- l'obtention des vœux liés n'est possible que lorsque l'intéressé(e) ayant le plus petit barème arrive aussi sur l'un des postes demandés dans le cadre de cette procédure.
- les enseignants ayant assuré un intérim de direction sur un **poste resté vacant après le mouvement précédent** et inscrits sur la liste d'aptitude, bénéficient d'une priorité absolue sur ce poste s'ils le demandent au mouvement. **Cette priorité absolue n'est pas prise en compte en cas de vœu lié.**

Exemple :

Vous voulez lier votre vœu n° 1 E.E.PU. Robert DESNOS, MARTIGUES
avec le vœu n° 5 de votre conjoint E.E.PU. Robert DESNOS, MARTIGUES.

- Saisissez le code de l'E.E.PU. Robert DESNOS, MARTIGUES.
- L'écran informatique affiche « vœu lié ». Ceci est une question
- Vous devez ressaisir le code du poste demandé par votre conjoint et le rang du vœu n° 5.
- Recommencez la même opération pour chaque vœu lié.